

**Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700**

## **DELIBERATION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2025/27 EN DATE DU 04/08/2025**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**Représentés : 00**

**Votants : 10**

**Exprimés : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 Août 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 26 juillet 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. BAYLE. BRUZAT. DUBARRY. GIROIR.

Mrs JOUHANNEAU. LAVALADE. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES DE LA COLLECTIVITE**

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la commune de St Martin le Vieux entend faire en sorte que, dans le respect du Code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune de St Martin le Vieux fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, la commune a fixé dans le cahier des charges du marché du centre-bourg, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permet de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permet également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La commune sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil départemental de la Haute pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE de donner une suite favorable à cette démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sylvie ACHARD,

Le secrétaire de séance,  
Damien LEVEQUE



